



DECISION DU MAIRE
N° 2023-06

Commune de CREVIN
Département d'Ille-et-Vilaine

Extension du Restaurant scolaire municipal
Demande de Permis de Construire

Monsieur le Maire de CREVIN,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour la réalisation des opérations prévues au budget de la commune ;

Vu le projet d'extension du restaurant scolaire municipal réalisé par l'agence CHOTARD Architecture, Maître d'œuvre de l'opération,

DECIDE

Article 1 : De déposer une demande de Permis de Construire en vue de l'extension du restaurant scolaire municipal, sis impasse du Stade, à CREVIN.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine.

A CREVIN, le 31 mars 2023

Le Maire,
Daniel GENDROT



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le **04 AVR. 2023**
ID : 035-213500903-20230331-202306-AU